

# PROJET PEDAGOGIQUE ALSH RENAudeau 2024/2025



**Porteur du projet : Commune d'ALLAIRE**

Nom du représentant : Mr Jean-François MARY, Maire d'ALLAIRE

Correspondant :

Jean-François LEBEL  
Mairie d'ALLAIRE  
Place de la Mairie  
56350 ALLAIRE  
Tel : 02 99 71 91 09  
Mail : [mairie@allaire.info](mailto:mairie@allaire.info)

*Le « temps libre » est un temps essentiel de l'enfant et de son développement, de par la place qu'il occupe dans son rythme de vie et l'espace expérimental qu'il représente. Il est complémentaire à celui de la famille et de l'école.*

*Le « temps libre » présente deux particularités essentielles. Il offre d'une part aux enfants et aux jeunes une grande diversité de situations à vivre. Il est d'autre part un espace de liberté permettant à chacun de satisfaire et d'éveiller son intérêt, de se trouver des motivations à apprendre, d'exercer librement son imagination, sa créativité...*

*Dès 2013, la commune d'Allaire a souhaité mettre en place les Temps d'Activités Périscolaires, au sein des écoles primaires et maternelles Ste Anne et Renaudeau. Le dispositif a été maintenu jusqu'en mars 2020.*

*Convaincus de la plus-value éducative des activités proposées à l'ensemble des enfants, il nous semble aujourd'hui nécessaire de poursuivre la démarche au travers de la réorganisation des accueils périscolaires et extrascolaires.*

*En s'appuyant sur le P.E.D.T 2024/2028, la collectivité souhaite enrichir les propositions faites aux familles. Cela se traduit par le déploiement d'un encadrement qualifié et par de nouvelles propositions d'animation, lors des temps périscolaires et extrascolaires.*

# Sommaire

## Préambule

### 1) Définition du temps périscolaires

1.1 Les temps qui précèdent l'entrée en classe ou le retour à la maison

1.2 Effectifs

1.3 Horaires

### 2) Les locaux

### 3) Les activités

### 4) L'encadrement

### 5) Les objectifs

### 6) La tarification

### 7) Les partenaires

## 1) DEFINITION DU TEMPS PERISCOLAIRES

**Le temps périscolaire** est constitué des heures qui précèdent et suivent la classe durant lesquelles un encadrement est proposé aux enfants scolarisés.

Il s'agit possiblement :

- De la période d'accueil du matin avant la classe ;
- Du temps méridien (de la fin de la matinée de classe au retour en classe l'après-midi comprenant le cas échéant un temps de restauration) ;
- De la période d'accueil du soir immédiatement après la classe (études surveillées, accompagnement à la scolarité, accueils de loisirs, garderie, activités culturelles).

### 1.1 – Les temps qui précèdent l'entrée en classe ou le retour à la maison

Pour l'enfant, les temps qui précèdent l'entrée en classe ou le retour à la maison sont des temps intermédiaires. En périscolaire, ils peuvent être vécus comme des temps d'attente et aussi des moments où le collectif, source de fatigue, est subi plus que recherché.

Mais le collectif, c'est aussi le temps où se construisent le bien vivre ensemble, l'inclusion sociale, et l'engagement.

Chaque enfant a sa propre façon de se mettre en condition pour l'école. Et la façon dont il se ressource et récupère après une matinée ou une journée de travail répond à une stratégie et un rythme de transition qui sont personnels. Les uns ont besoin de bouger, les autres de se poser. Certains sont désireux de jouer, d'autres de ne rien faire, d'autres encore de se lancer dans des activités créatives.

La réflexion entamée en octobre 2020 nous conduit à structurer l'endrament et à réfléchir plus encore aux propositions faites aux enfants, le matin, le midi et le soir, lors des temps extrascolaires.

Depuis septembre 2021, la garderie (matin et soir) périscolaire est déclarée auprès de la DDCS et soumise aux règles de fonctionnement des accueils de loisirs périscolaires.

### 1.2 – Les effectifs

Ecole Publique Renaudeau Allaire : 8h50-11h50/13h30-16h30

Les axes et les objectifs pédagogiques (cf. projet de l'école) :

- Construire les savoirs fondamentaux et amener chacun vers son excellence personnelle  
*Viser l'excellence pour tous*  
*Favoriser le bien-être et l'épanouissement de chaque élève*
- Intégrer l'utilisation du numérique dans les apprentissages  
*Engager les élèves dans une pratique maîtrisée, au service des apprentissages*

TPS PS MS	TPS PS MS	GS CP	CP CE1	Bilingue TPS -PS - MS -GS - CP	CE1 CE2	CM1 CM2	CM1 CM2	Bilingue CE1 -CE2 CM1 - CM2	TOTAL
27	27	25	25	14	25	22	22	19	206

### **1.3 - Les horaires de la garderie périscolaire**

Le matin, de 7h à 8h40

Le soir, de 16h40 à 19h

## **2) LES LOCAUX**

Les enfants sont accueillis au sein de l'école Renaudeau. Une salle dédiée aux temps périscolaires y est aménagée.

Attenant à cette salle, les enfants peuvent également accéder à la salle de motricité, ou encore à la cour de récréation.

Les enfants de maternelles occupent la salle de garderie et les élémentaires, la salle de motricité.

### 3) LES ACTIVITES

Les accueils de loisirs périscolaires sont des lieux de détente, de découverte et de jeu. Les équipes en place proposent un cadre, adapté aux enfants et au moment de la journée, qui permet aux enfants de choisir ou de découvrir des activités variées. Les besoins des enfants diffèrent en fonction du temps de la journée.

Sur les créneaux proposés, le temps de présence des enfants varie en fonction du temps d'arrivée et de départ.

C'est pourquoi, nous mettons à la disposition des enfants, de nombreux jeux de table, en libre accès. Avec des plus petits effectifs, les animatrices peuvent proposer des activités manuelles. Celles et ceux qui souhaitent simplement rester au calme ou lire ont accès au petit coin lecture. Aux beaux jours, les enfants peuvent bénéficier d'un temps libre dans la cour de récréation. Une fois par semaine, après la classe, certains enfants sont pris en charge pour une aide aux devoirs. Ils rejoignent ensuite leurs camarades.

- Des jeux variés : indispensable à sa construction et à son intégration, les jeux sont très importants pour le développement de l'enfant. Ils lui permettent de comprendre, d'appivoiser et de s'ouvrir aux autres, de travailler sa concentration et d'organiser sa pensée. Chaque jeu lui permet de mettre en œuvre des compétences différentes.
- Des activités manuelles : la manipulation permet à l'enfant d'agir sur son environnement et d'entrer directement en contact avec la matière. Au travers des activités manuelles, l'enfant va enrichir et développer sa motricité, ainsi que sa créativité.
- Des activités physiques : être en mouvement, se dépenser à travers des jeux collectifs, respecter des règles et intégrer la notion de respect d'un cadre commun, favoriser l'esprit d'équipe, être confronté à des épreuves faisant appel à coopération plus qu'à la confrontation, découvrir de nouveaux jeux, voici nombre d'aptitudes que peuvent développer les enfants grâce aux activités physiques.

## 4) L'ENCADREMENT

# Accueil de loisirs périscolaires

CRITERES CUMULATIFS

Accueil de moins de 5h, avec PEDT

<b>ENCADREMENT</b>	<p>Directeur et animatrices qualifiées</p> <p>1 animateur pour 14 enfants de - de 6 ans</p> <p>1 animateur pour 18 enfants de + de 6 ans</p>
<b>SEUILS</b>	<p>Pour au moins 7 mineurs</p> <p>Au moins 14 jours par an</p> <p>Durée minimum d'accueil par jour: 1h</p>
<b>PROCEDURE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect des capacités définies par la DDCS (+PMI car - de 6 ans)</li> <li>• Le cas échéant, passage régulier de la commission de sécurité</li> <li>• Registre de sécurité à disposition</li> </ul>
<b>PROJETS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Projet éducatif (de l'organisateur), à ne pas confondre avec le PEDT</li> <li>• Projet pédagogique (du directeur et de l'équipe)</li> <li>• Les projets éducatifs et pédagogiques doivent être communiqué aux familles</li> </ul>
<b>DECLARATION &amp; ASSURANCES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déclaration préalable auprès de la DDCS, valable un an</li> <li>• Procédure TAM, fiche unique, au minimum 8 jours avant l'ouverture</li> <li>• Contracter les assurances pour garantir les conséquences dommageables de la responsabilité civile</li> </ul>

L'équipe :

- Un coordinateur, titulaire d'un BPJEPS Loisirs Tous Publics
- Une directrice adjointe, titulaire d'un D.U.T carrières sociales
- Des agents de la collectivité, titulaires du BAFA
- Des agents de la collectivité, titulaires du CAP petite enfance
- Des agents de la collectivité, non qualifiés

## 5) LES OBJECTIFS

Le projet 2023/2024 aura pour fil conducteur, le développement des compétences psychosociales (C.S.P). Les activités proposées aux enfants devront répondre à une des compétences ci-dessous :

- Avoir de l'empathie. *C'est la capacité à écouter et comprendre les besoins et le point de vue d'autrui et à exprimer cette compréhension.*
- Avoir confiance en soi
- Savoir gérer ses émotions. *Gestion de la colère et de l'anxiété, capacité à faire face à la perte, à l'abus et aux traumatismes.*
- Savoir gérer son stress. *Ce qui implique la gestion du temps, la pensée positive et la maîtrise des techniques de relaxation.*
- Savoir communiquer efficacement
- Être habile dans les relations interpersonnelles
- Savoir résoudre les problèmes
- Savoir prendre des décisions
- Avoir une pensée créative
- Avoir une pensée critique. *Ce qui implique de pouvoir analyser l'influence des médias et des pairs, d'avoir conscience des valeurs, attitudes, normes, croyances et facteurs qui nous affectent, de pouvoir identifier les sources d'informations pertinentes.*

Pourquoi ce choix ?

L'activité doit être utile à l'enfant. Les activités sont au service des objectifs proposés, un moyen de les atteindre. Si la plupart du temps, l'animation se veut ludique, elle se doit d'apporter une plus-value pour l'enfant. En travaillant les C.S.P, l'objectif est de développer la capacité à mobiliser un ensemble de ressources dans une situation pertinente.

## 6) LA TARIFICATION

Une tarification selon le quotient familial est appliquée. Cela permet de proportionner le montant à un revenu donné en fonction du nombre de personnes qui vivent sur ce revenu.

TRANCHE QF	0 à 700	701 à 1150	1151 à 1350	1351 à 1500	1501 et +
Prix de la demi-heure entamée					
Garderie Temps Scolaire et ALSH	0.70 €	0.75 €	0.80 €	0.85 €	0.90 €
Garderie Temps Scolaire et ALSH commune non conventionnée	0.75 €	0.80 €	0.85 €	0.90 €	0.95 €

➤ Le goûter servi aux enfants le soir est facturé 0.30 €

## 7) LES PARTENAIRES DU PROJET

### Les partenaires institutionnels :

- La Direction Départementale de l'Education Nationale ;
- La Direction Départementale de la Cohésion Sociale ;
- La Caisse d'Allocations Familiales du Morbihan ;

### Les autres partenaires :

- Le Directeur de l'école publique primaire Renaudeau, ainsi que l'équipe enseignante ;

### Les services territoriaux

- Le service enfance jeunesse de la Commune d'ALLAIRE ;
- Le service de restauration scolaire ;
- Le personnel en charge de la garderie périscolaire (ATSEM) ;
- Le service administratif.